



**Assemblée Générale ordinaire de la Société des Amis de Versailles**  
**Vendredi 16 juin 2017 à 18h30**  
**Orangerie du château de Versailles**

**Monsieur Thierry Ortman, Président de la Société des Amis de Versailles déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire à 18h30.**

« Mesdames, Messieurs, chers amis, je suis heureux de vous accueillir et je remercie chacun et chacune d'entre vous de participer à l'assemblée de notre société plus que centenaire mais dont l'enthousiasme et le dynamisme de ses membres témoignent de sa vigueur.

Je remercie Madame Catherine PEGARD, présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles, de nous recevoir ici. Elle nous fait l'amitié de venir ce soir pour vous accueillir et je lui donnerai la parole avant que nous abordions l'ordre du jour.

Je remercie Monsieur Joël COTTIN, chef du service des Jardins de Versailles, d'avoir eu la gentillesse de nous mettre à disposition des spécimens d'arbres et de plantes dont il a la responsabilité.

Enfin l'Assemblée des Amis ne serait pas ce qu'elle est sans la présence du Musée des châteaux de Versailles et Trianon, représenté cette année par Monsieur Yves Carlier, Conservateur Général du patrimoine, chef du département des ressources documentaires du château de Versailles, qui va nous présenter les acquisitions de l'année écoulée. »

**Le Président donne la parole à Madame Catherine PEGARD, présidente de l'Établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles.**

« Monsieur le Président, chers Amis,

J'aurai plaisir à vous dire merci comme à chaque fois que nous nous retrouvons et je suis peut-être encore plus heureuse de vous retrouver cette année que l'année dernière puisque l'an passé je n'étais pas tout à fait sûre d'être là pour l'Assemblée Générale suivante. J'ai eu l'honneur d'être renouvelée dans mes fonctions à l'automne, et je vous le dois aussi, à vous qui faites rayonner Versailles. Continuez les restaurations, continuez les travaux dont nous avons tellement besoin ! Lorsque je regarde cette orangerie et que je vois défiler le coût des travaux qui sont nécessaires pour la restaurer, je pense que ma mission n'est pas terminée. Il y a encore beaucoup à faire, beaucoup de grands chantiers. Grâce à vous cette année, et grâce à nos Amis américains, nous avons pu travailler sur l'un des plus beaux endroits du château, cette salle des Gardes de la Reine qui a retrouvé ce plafond magnifique. Vous aurez l'occasion, ce soir, d'en reparler.

Je viens de découvrir ce merveilleux petit document que vous avez édité, qui montre tout ce que vous avez fait à Versailles et qui me rend assez jalouse parce que je demande toujours qu'on fasse

des plans pour situer les œuvres et pour créer des parcours pour nos amis, pour le public. Je pense que l'on devrait multiplier les parcours, des parcours thématiques, par exemple : derrière le sculpteur Girardon, derrière le jardinier Le Notre, derrière un peintre - et permettre ainsi de multiplier les entrées au château de Versailles. Je pense qu'il est essentiel pour nos visiteurs de leur montrer que l'on peut voir beaucoup de choses à Versailles, et pas seulement ce qui est sur le grand circuit, malheureusement si embouteillé pendant la belle saison.

Je voulais vous dire que cette année nous avons justement concentré toute notre énergie autour des visiteurs de Versailles. Je vous convie d'ores et déjà à venir voir la magnifique exposition que nous présenterons à l'automne sur les visiteurs de Versailles au 18<sup>ème</sup> siècle, et qui montre qu'il fallait être vu à Versailles, qui que l'on soit. Que l'on soit français ou étranger, scientifique, poète, prince ou que l'on ne soit rien, il fallait être à Versailles. Cette exposition, qui partira ensuite au Metropolitan à New-York, va nous donner la possibilité de dévoiler que la force de Versailles a toujours été de rayonner sur le monde. Nous l'avons montré en nous focalisant sur la visite de Pierre le Grand. Je ne sais pas si vous êtes déjà allés voir cette exposition au Grand Trianon, mais elle mérite une visite parce qu'elle prouve que si Pierre le Grand est venu à Versailles, c'est d'abord pour nous prendre nos idées. A travers le parcours élaboré par Gwenola Firmin, on voit quelqu'un qui venait s'inspirer de la manière de montrer le pouvoir comme on le faisait à la cour de Louis XIV. Il devait d'ailleurs souffrir de ne pas être reçu par le Roi Soleil, car ce ne fut le cas que sous le régence avec le jeune Louis XV. Mais cette exposition montre aussi qu'il venait chercher à Versailles et en France les idées les plus contemporaines, les plus modernes, les plus réformatrices et que c'est à Versailles qu'il a puisé les idées pour moderniser la Russie. Cette dimension du rayonnement que l'on entend redonner aujourd'hui à Versailles, n'exclut pas de faire les choses qui sont plus proches de nous, à savoir faire revivre le lieu pour nous-mêmes, pour les français, mais aussi pour le monde car je crois que c'est très important. Je recevais tout à l'heure des journalistes anglais et je leur disais ma stupéfaction de constater qu'avant le Brexit si peu d'Anglais venaient visiter le château de Versailles. Il y sont moins de 200 000 à venir chaque année. C'est une sorte d'anomalie et je pense qu'elle est due à ce que les Anglais comme les Français ont eu coutume de venir petits, dans leurs séjours d'études à Versailles et qu'ils y reviennent peut-être très longtemps après en pensant déjà tout connaître. Je crois qu'aujourd'hui nous devons démontrer ensemble qu'on ne connaît jamais tout de Versailles, pour une simple raison : nous ouvrons chaque année de nouvelles pièces. Grâce à vous notamment, nous avons pu ouvrir depuis 5 ans 6500m<sup>2</sup> au château de Versailles, ce qui paraît énorme. Ces espaces correspondent aux appartements des filles de Louis XV, à la galerie des Carrosses, à la galerie des moulages dans la Petite Ecurie, etc. Je souhaite que nous continuions sur notre lancée et je vous annonce déjà qu'en 2018, nous essaierons de travailler sur les galeries de l'Histoire de France car il est très dommage que l'on ne montre pas d'avantage ces lieux et les œuvres qui s'y trouvent. Et au fond tant pis si nous n'avons pas les moyens de faire l'accrochage magnifique que l'on devrait faire. Ce qu'il faut c'est montrer, montrer encore au château de Versailles !

Je vous souhaite une belle assemblée générale et une jolie soirée ! Merci. »

**Le Président reprend la parole.** « Madame la Présidente, chère Catherine, merci.

Voici notre ordre du jour :

- 1 - Rapport moral présenté par le Président
  - 2 - Rapport financier présenté par le Trésorier
  - 3 - Rapport du commissaire aux comptes
  - 4 - Approbation des comptes de l'année 2016 et affectation du résultat de l'exercice
  - 5 - Présentation du budget 2017 par le Trésorier et approbation du budget.
  - 6 - legs consentis à la Société des Amis de Versailles
- Vous avez eu connaissance du détail des 13 résolutions à voter, je vous demanderai de les approuver tout à l'heure.
- 7- Projets 2017 et 2018
  - 8 - Approbation des cotisations 2018
  - 9 - Questions diverses

1. rapport moral et des activités de l'année 2016
---

**Nous sommes aujourd'hui 5031 membres, dont :**

- 208 membres Bienfaiteurs
- 1 144 membres Sociétaires
- 3 679 adhérents, dont 114 Jeunes Amis et 22 membres à vie

Ces chiffres n'expriment pas de progression par rapport à l'année 2015, qui avait été une année de développement important, du fait :

- des nouvelles propositions améliorant les avantages des membres (option duo pour les couples, adhésions en lignes facilitées)
- du retour parmi les Amis de nombreux anciens membres.

Ils témoignent de votre fidélité, dont je vous remercie chaleureusement, mais aussi de la difficulté de renouveler et accroître le nombre de membres de la Société.

Je voudrais rappeler ici l'évolution des chiffres. Il n'y avait que 2 757 Amis en 1998, mais 6 113 en 2008, et depuis 10 ans le nombre de membres a baissé de 17%.

Dans le même temps, le nombre de membres bienfaiteurs a cependant augmenté de 20% et nous n'avons créé que tout récemment l'adhésion Jeune Ami (de 0 à 25 ans).

Certes la création de la carte d'abonnement *1 an à Versailles*, en 2010, a « détourné » (en quelque sorte) des personnes qui seraient peut-être devenues des Amis, mais cette baisse du nombre de membres cotisants est en fait un phénomène général, que l'on observe de la même manière dans d'autres Société d'Amis, y compris au Louvre, dans une proportion même plus importante.

La seule réponse est de donner du sens au mot « Ami », et que chacun d'entre vous se sente Ambassadeur de la Société des Amis du château,

- pour contribuer aux projets aux côtés du château, pour des acquisitions et des restaurations,
  - pour faire connaître ces projets et les propositions d'activités culturelles de la Société.
- Pour mémoire en 2014, à la question : « comment êtes-vous devenu un Ami », une de vos réponses la plus importante en nombre a été « par relation ». Et les relations sont aujourd'hui trans-générationnelles !

**Les activités culturelles** proposées dans les 3 programmes 2016 ont encore une fois été plébiscitées, avec 250 visites proposées, au château et « hors les murs » au même niveau qu'en 2015, pour près de 5 500 participants. 1200 d'entre-vous ont pu ainsi participer à une ou plusieurs activités.

Enfin 2 voyages ont été proposés : à Salzbourg et en Avignon.

**2016 est la 1ère année d'existence des Jeunes Amis** : nous avons eu 130 adhésions de jeunes amis, qui sont très bien réparties par tranche d'âge :

32 enfants de moins de 10 ans,

35 adolescents de 10 à 15 ans

63 jeunes de 16 à 25 ans

Les Jeunes Amis ont été associés en 2016 à 2 projets de mécénat :

\* la restauration du buste de Jules César, financée par leurs cotisations, complétées par un parrainage en mécénat d'un membre sociétaire

\* la restitution de 2 décors de théâtre du 18<sup>ème</sup> siècle, des personnages de scène, les ancêtres de nos effets spéciaux, qui ont été présentés dans l'exposition « fêtes et divertissement à la Cour » :

- une « Marotte »

- une Flamme avec « apparition d'un fantôme ».

Après l'exposition ces personnages ont rejoint le fond du musée à des fins pédagogiques, pour des démonstrations d'effets de scène au petit théâtre de la Reine.

Les Jeunes Amis ont bénéficié de leur première visite privilégiée lors de l'exposition Fêtes et Divertissements, et ils ont tous reçu le premier « livret des jeunes Amis », racontant l'histoire de ce mécénat.

L'organisation a trouvé ses marques :

- De 0 à 10 ans, les Jeunes sont invités avec leurs parents

- De 10 à 15 ans, les Jeunes Amis viennent seuls ou avec un ami et les parents les rejoignent pour un goûter

- de 16 à 25 ans, les Jeunes Amis viennent seuls ou avec un(e) ami(e) !

**En 2016, votre société a participé à l'enrichissement des collections du château :**

\*Une chaise de commodité, ou bidet en acajou, portant l'estampille de Canabas. Un don de Monsieur et Madame Laurent Condamy, en mémoire de Monsieur Daniel Meyer. Comme le signalait Bertrand Rondot en 2009 en commentant l'acquisition de la chaise d'affaire inventoriée V 6276 : "...paradoxalement, le mobilier le plus simple est celui qui fait aujourd'hui le plus cruellement défaut dans les collections du château. [...] C'est pourquoi l'apparition d'une chaise d'affaire portant les marques du château de Versailles [...] constitue en soi un événement".

\*Le Tailleur de pierre - un Biscuit de Sèvres : Il s'agit d'un tirage du XVIIIème siècle d'après Jean-Baptiste DEFERNEX (1729-1783), dont Louis XVI acheta deux exemplaires en décembre 1774 pour Versailles. C'est un don du Forum Connaissances de Versailles en juin 2016

\*Un Manuscrit de 138 « Menus servis au roi (Louis XV) par Heliot, Ecuyer ordinaire de la bouche de madame la Dauphine ». Il s'agit d'un manuscrit in folio (36 x 25 cm) recto/ verso constitué de 206 feuillets décrivant 138 menus situés et datés (chaque menu est présenté sur un minimum de 2 pages).

Il a été acquis en vente publique le 26 juin 2016 avec le soutien de la Fondation du Patrimoine.

Ce manuscrit est de toute première importance dans l'histoire de l'art culinaire pour au moins deux raisons.

La première est qu'un des plus anciens menus au monde est le menu dessiné par Brain de Sainte-Marie pour Louis XV en date du lundi 21 juin 1751. Bien que celui-ci soit absent : notre recueil commence le 8 septembre 1745, soit 6 ans auparavant.

La seconde est que Carême cite ce manuscrit en 1822 dans son livre « Le maître d'hôtel français ou parallèle de la cuisine ancienne et moderne (...) ». A ce jour, il s'avère qu'en dehors des 5 menus précédemment cités, ce manuscrit demeure donc entièrement inédit. Nous disposons aujourd'hui de la version numérisée des menus ce qui nous permettra de les partager avec vous, selon des modalités encore à définir.

\*Ensuite, à la fin de l'année 2016, votre Société a acheté trois œuvres à la demande du Musée, mais elles ne rentreront officiellement dans les collections qu'après une commission d'acquisition qui devrait avoir lieu en 2017 :

\* deux photographies : l'une d'Henri le Secq de 1852 et l'autre des frères Bisson – de 1854, qui sont parmi les plus anciennes photos du château, connues à ce jour.

\* Vue de la façade du Château de Versailles du côté de la cour de marbre : Ce dessin renouvelle l'iconographie du château au XVIIe siècle, à un moment clé de son histoire.

\*Enfin, la Société a participé à un projet assez particulier, en acceptant de financer en mécénat, à part égale avec les Amis de l'Opéra de Paris (AROP), la restitution du costume d'if de Louis XV qui a été présenté dans l'exposition « Fêtes et Divertissements à la Cour ». La condition était que l'œuvre réalisée rejoigne le fond du musée du château de Versailles après l'exposition, à des fins documentaires. La réalisation de ce costume a été possible grâce à un mécénat de compétence de l'atelier de couture de l'Opéra de Paris.

Nous l'avons annoncé à l'AG 2016, nous avons signé en juin 2016 notre engagement pour **la restauration de la Bibliothèque de Marie-Antoinette**, grâce au legs de Monsieur Marcel Raynal, à qui je rends une nouvelle fois hommage pour sa générosité et son importante contribution à la Société des Amis.

**En 2016, nous avons aussi poursuivi notre engagement sur les campagnes de restauration du château**, en signant les conventions pour :

- 8 nouveaux bustes de la Cour de Marbre, après les 5 de 2015 et 2 en 2014 : Titus, Faustine II, 2 femmes romaines, Auguste âgé, Diane, Hadrien, et Lucius Verus (ce dernier - adopté par le FORUM Connaissances de Versailles)
- Nous avons aussi restauré un banc ancien grâce à un membre sociétaire : le banc n°137, situé au jardin du Roi.

Le Grand Livre du Mécénat s'est donc enrichi de toutes ces opérations. Vous pouvez trouver et consulter un exemplaire mis à jour sur les tables à la sortie de l'AG. La version numérisée mise à jour, sera consultable en ligne la semaine prochaine.

A double entrée, par nom patronymique et par objet, il permet de conserver dans la mémoire de notre société les noms de tous ceux qui ont participé à la sauvegarde et à l'enrichissement de Versailles. Que tous soient remerciés !

Le Grand Livre du Mécénat recense à ce jour 275 opérations depuis 1910 : œuvres acquises et restaurations grâce au soutien des membres de la Société.

Toutes ces œuvres et les pièces concernées ne sont hélas pas toujours visibles ! Nous avons souhaité à l'occasion de cette assemblée, vous offrir un document qui vous aidera à les retrouver en les situant sur les plans du château. Il vous a été remis à l'entrée de l'AG et je salue le travail et la créativité de Nicolas Leforestier qui l'a réalisé dans le cadre de son stage avec nous.

**Concernant les publications :** \_En 2016, la Société a apporté son soutien à la publication d'un ouvrage particulier, à hauteur de 10 000 €, pour l'édition du livre « Amicorum, Versailles une passion », offert à Béatrix Saule à l'occasion de son départ en retraite

Enfin en 2016, notre revue Versalia est de nouveau parue avant la fin de l'année, avec un numéro célébrant 20 ans de recherches présentées avec une riche iconographie.

Je salue ici :

- le directeur de la publication Jean Guéguinou,
- Véronique Bujon de L'Etang qui est aussi membre du conseil d'administration, et lui apporte un soutien précieux,
- et tous les membres du comité scientifique dont l'implication dévouée et bénévole permet de poursuivre la collection.

**Ainsi s'achève le rapport moral 2016**, je tiens ici à remercier chacun des membres du bureau pour sa participation active et son dévouement, ainsi que chaque administrateur pour son engagement bénévole.

Il ne vous étonnera pas que je veuille remercier publiquement et chaleureusement l'équipe permanente de la Société : Bénédicte Wiart, Muriel Bello et Katelÿn Marme, ainsi que les apprentis et les stagiaires pour tout le travail accompli : Cindy, Nicolas, Alicia et Randy.

Enfin notre Société bénéficie d'un appui considérable de la part de plus de 20 bénévoles (adhérents, sociétaires ou bienfaiteurs), pour :

- l'accompagnement des visites,
- l'aide au bon déroulement de nos AG,
- l'organisation des voyages,
- un renfort précieux pour la gestion administrative des membres,
- ainsi que des apports de compétence pour certains de nos projets de développement, dont je citerai certains tout à l'heure.

Que tous soient très chaleureusement remerciés. Je vous demande de les applaudir.

Y a-t-il des questions sur ce rapport moral ? »

Le rapport moral et des activités 2016 est soumis au vote de l'assemblée : vote à main levée

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Le rapport moral est adopté à l'unanimité**

Le Président donne la parole à Michel Delaveau, trésorier afin qu'il présente le rapport financier.

« Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Nous terminons l'année 2016 avec un résultat très confortable s'élevant à 563 994€. Je rappelle qu'en 2015, le résultat était de - 177 006 €, perte due à notre participation à l'acquisition du bureau de Louis XIV pour 500 000 €.

Ce résultat 2016, est dû essentiellement à deux facteurs :

- des legs et donations non affectés pour 284 061 €
- un prélèvement de 8 %, soit 265 773 € sur les legs et donations affectés pour couvrir les frais de gestion des fonds reçus et le développement du mécénat.

Il a en effet été décidé cette année par le Conseil d'Administration, qu'afin de permettre la gestion de ces fonds et le développement des legs et du mécénat en faveur de notre société d'amis, nous retiendrions 8 % du montant des legs et donations affectés que nous recevions. Il a également été décidé de prélever le même montant sur les fonds reçus grâce au mécénat d'entreprises.

Au cours de l'année 2016, nous avons enregistré 3 633 673 € de legs et donations contre 547 800 € au cours de l'exercice précédent. Parallèlement nous avons affecté en fonds dédiés 3 072 868 € correspondant aux legs affectés conformément au souhait des donateurs, nets de frais de gestion comme nous venons de le voir. Au cours de cette même année, nous avons encaissé 152 134€ de dons contre 405 710 € en 2015.

Les cotisations reçues pour l'année 2016 s'élèvent à 489 530 € contre 469 724 € en 2015 soit une progression de 4,22 %.

Le montant des recettes de nos activités est en baisse, mais cette diminution est due essentiellement au changement de mode de perception des encaissements.

Les produits financiers s'élèvent à 25 164 € et correspondent aux produits d'un contrat de capitalisation et aux intérêts des comptes d'épargne.

En 2016 nous avons réalisé 516 176€ d'achats ou dépenses en faveur du Château contre 613 031 € en 2015. Nos principaux engagements ont été :

- restauration de la bibliothèque de la Reine pour 417 630 €,
- restauration des bustes de la cour de marbre pour 40 000 €,
- restauration des tableaux de la galerie des Cotelles pour 25 000 €,
- manuscrit des menus de Louis XV pour 18 560 €,
- chaise de commodité pour 11 805 €.

Enfin je voudrais également mentionner l'augmentation du poste « Impôts sur les sociétés ». Le montant figurant au compte de résultat s'élève à 20 038 € et correspond à l'impôt calculé sur les revenus fonciers et financiers encaissés à la suite des legs que nous avons reçus et sur les produits de notre contrat de capitalisation.

Quelques mots sur le bilan.

Grâce à l'excédent dégagé cette année, le montant des fonds associatifs, c'est à dire le montant de nos réserves, s'élève à 1 824 536 €.

A l'actif la trésorerie apparaît pour 2 110 014 €. Le poste « Autres créances » pour 3 679 320 € correspond en quasi-totalité au montant des legs acquis mais non encore encaissés. Il s'agit notamment de biens immobiliers dont la vente est en cours de réalisation.

Au passif, les fonds dédiés s'élèvent à 3 244 118€. Je vous rappelle que les produits constatés d'avance correspondent aux cotisations de l'année 2017 encaissés avant le 31 décembre.

Enfin, le temps consacré par les bénévoles à notre société d'amis a été de 3 027 heures en 2016 contre 2 824 en 2015 soit + 7%. Merci à tous. »

Le Président remercie Michel Delaveau et donne la parole à François Caillet, commissaire aux comptes afin qu'il présente son rapport.

### 3 - Rapport du commissaire aux comptes

« Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Société des Amis de Versailles, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les conventions règlementées.

#### Comptes annuels :

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Société des Amis de Versailles à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur le point exposé dans la note de l'annexe dans la partie « Règles et méthodes comptables » portant sur les legs et libéralités reçus. Cette note mentionne que les legs et donations reçus et dont l'affectation a été précisée par le donataire, sont comptabilisés en fonds dédiés, nets de frais de gestion évalués forfaitairement à 8 % du montant reçu. Pour cet exercice, le montant des frais de gestion relatifs à ces legs comptabilisés en fonds dédiés ont été évalués forfaitairement à 265 773 euros.

#### Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant :

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce. »

Le président remercie le commissaire aux comptes et redonne la parole au Trésorier.

### 4 - Approbation des comptes de l'année 2015 et affectation du résultat de l'exercice

« Nous vous proposons l'affectation du résultat en report à nouveau. »

Les comptes et l'affectation du résultat sont soumis au vote à main levée de l'assemblée.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Les comptes et l'affectation du résultat au report à nouveau sont approuvés à l'unanimité.**

La Président redonne la parole à Michel Delaveau.



## 5- Présentation du budget 2017, par Michel Delaveau et approbation du budget

« Le budget de l'année 2017 a été établi en tenant compte des produits et des charges réels de l'année 2016. Toutefois le montant des cotisations pour l'année en cours a été limité à 470 000 € (le chiffre réel de 2016 fut de 489 530€) car nous avons constaté une baisse des cotisations encaissées à fin avril. Je vous rappelle que les cotisations de l'année N sont encaissées entre le 1er juillet N-1 et le 30 juin de l'année N.

Par contre, nous avons pris en compte les dons dont nous étions certains à cette date (fin avril) soit 60 000 €.

Les autres recettes ; activités, produits financiers, etc. ont été estimées en fonction du montant constaté en 2016.

Les charges de l'année 2017 correspondent à celles que nous avons supportées en 2016 en les ajustant parfois pour tenir compte de l'évolution de nos activités.

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, le budget de l'année 2017 présente un excédent de 10 226 €.

La présentation du budget est soumise au vote à main levée de l'assemblée.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Le budget 2017 est approuvé à l'unanimité.**

## 6 - legs consentis à la Société des Amis de Versailles

Le Président reprend la parole

- Le legs de Madame FORTIN, approuvé par l'AG 2016, est clos, les fonds reçus pour 106.372 euros restent à affecter à un projet lié « à la rénovation et à la conservation intérieure du château ».

### 6.1- Legs de Monsieur Bernard Auxenfans :

Nous avons été informés le 16/01/2017 par Maître Gérard Merle, notaire à Montpellier, que la Société des Amis de Versailles était bénéficiaire d'un legs particulier de la somme nette de 1.000,00€, selon un testament olographe du 7 mars 2006. Monsieur Bernard Auxenfans a été un membre sociétaire et adhérent actif de la Société pendant plus de 15 ans. Il est décédé le 9 février 2015.

Le conseil d'administration du 15 mai 2017 a approuvé ce legs.

**Le Président soumet au vote l'adoption de la résolution suivante :**

**L'assemblée générale autorise le président à faire toutes démarches pour accepter ce legs, régulariser tous actes, ainsi que la liquidation des comptes bancaires.**

**L'assemblée générale autorise en outre le président à déléguer ses pouvoirs à cet effet. »**

Vote à main levée

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

6.2 Trois autres legs ayant été approuvés lors de l'AG 2016 sont en cours de gestion, avec onze biens immobiliers proposés à la vente (il s'agit des legs BARAILLE, BEAUDET, et HUBERT).

« Des offres d'achats ont à ce jour été reçues pour tous les biens. Je vous rappelle que pour que les ventes puissent se faire, l'assemblée générale doit donner pouvoir au président de vendre chaque bien immobilier, à un prix minimum net vendeur. Ce prix s'entendant avant frais d'attestation, de l'ordre de 0.7%.

\* le **Legs de Mademoiselle Simone Baraille** : Le montant de l'actif net revenant à la Société est désormais évalué à environ 3 M€.

Le montant de 54 061.47 euros d'une assurance-vie a été versé à la Société en janvier 2017.

Le rachat d'un contrat de capitalisation a été reçu sur le compte de la succession pour 294 130€ en mars 2017. »

Aux termes d'un testament du 8 février 2009, Mademoiselle Simone BARAILLE, décédée le 5 juin 2015, a institué pour légataire universel la Société des Amis de Versailles. En vertu de ce legs, la Société des Amis de Versailles a vocation à recevoir les biens immobiliers suivants :

Bien 1. A COLOMBES (Hauts-de-Seine), 104 avenue Henri Barbusse, un appartement lot numéro 89 et une cave lot numéro 60,

Bien 2. A BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine), 18 rue d'Aguesseau, un appartement lot numéro 6 et une cave lot numéro 18,

Bien 3. A BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine), 68 boulevard Jean Jaurès, trois appartements lots numéros 17, 18 et 25, + lots 3, 4, 5, 6, 7, 203, 206, 36 et 37

Bien 4. A BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine), 60 boulevard Jean Jaurès, deux emplacements de parking lots numéros 285 et 286,

Bien 5. A BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine), 8 rue de la Belle Feuille, un appartement lot numéro 124, un parking lot numéro 478 et une cave lot numéro 584,

Bien 6. A BOULOGNE-BILLANCOURT (Hauts-de-Seine), 14 rue de la Belle Feuille, un appartement lot numéro 707, un parking lot numéro 503 et une cave lot numéro 676

Bien 7. A SAINT DIZIER LEYRENNE (Creuse), 22 rue du Relais et Lieu-dit Le Bourg, une maison lots numéro 63, 358, 359, un garage lot numéro 361, un jardin lot numéro 35 et un garage lot numéro 322

Bien 8. A SAINT DIZIER (Creuse), une parcelle agricole cadastrée AB 282

Bien 9. A SAINT DIZIER (Creuse), A SAINT VAURY (Creuse), une bâtisse et 49ha de forêt

**Le Président soumet au vote l'adoption de la résolution suivante : L'Assemblée générale, après avoir accepté ce legs lors de l'AG 2016, donne tout pouvoir au Président, avec faculté de substitution, à l'effet de vendre lesdits biens immobiliers ; Le tout aux charges et conditions qu'il avisera, dans le respect d'un prix minimum de cession, avant déduction des frais d'attestation, de :**

- 1. Pour le bien situé à COLOMBES, 104 avenue Henri Barbusse, 175.500,00 euros net vendeur**  
Vote à main levée **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**
- 2. Pour le bien situé à BOULOGNE-BILLANCOURT, 18 rue d'Aguesseau, 230.000,00 euros net vendeur**  
Vote à main levée **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**
- 3. Pour le bien situé à BOULOGNE-BILLANCOURT, 68 boulevard Jean Jaurès, 1.020.000,00 euros net vendeur,**  
Vote à main levée - **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**
- 4. Pour le bien situé à BOULOGNE-BILLANCOURT, 60 boulevard Jean Jaurès, 40.000,00 euros net vendeur,**  
Vote à main levée **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**
- 5. Pour le bien situé à BOULOGNE-BILLANCOURT, 8 rue de la Belle Feuille, 402.000,00 euros net vendeur,**  
Vote à main levée - **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**
- 6. Pour le bien situé à BOULOGNE-BILLANCOURT, 14 rue de la Belle Feuille, 400.000,00 euros net vendeur,**  
Vote à main levée - **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**
- 7. Pour le bien situé à SAINT DIZIER LEYRENNE, 22 rue du Relais et Lieu-dit Le Bourg, 31.000,00 euros net vendeur,**  
Vote à main levée - **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**
- 8. Pour le bien situé à SAINT DIZIER, la parcelle agricole, 800,00 euros net vendeur,**  
Vote à main levée - **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**
- 9. Pour le bien situé à SAINT-VAURY, la parcelle forestière, 243.000,00 euros net vendeur.**  
Vote à main levée **Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**Le 2<sup>ème</sup> legs concerné par la vente d'un bien immobilier est le legs de Monsieur Lucien Beudet.**

Aux termes d'un testament du 26 octobre 2005, Monsieur Lucien BEAUDET a institué pour légataire universel, à part égale avec Médecins du Monde, la Société des Amis de Versailles. En vertu de ce legs, la Société des Amis de Versailles a vocation à recevoir la moitié d'un bien immobilier consistant en une maison d'habitation 14 rue des Bleuets à CRETEIL

**Le Président soumet au vote l'adoption de la résolution suivante :**

**L'Assemblée générale après avoir accepté ce legs lors de l'AG 2016 donne tout pouvoir au Président, avec faculté de substitution, à l'effet de vendre ledit bien immobilier, Le tout aux charges et conditions qu'il avisera, dans le respect d'un prix minimum de cession de 310.000,00 euros net vendeur pour le bien total, avant déduction des frais d'attestation.**

Vote à main levée

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

**\* le 3<sup>ème</sup> legs concerné par la vente d'un bien immobilier est le legs de Monsieur Jean-Claude Hubert**

Aux termes d'un testament du 27 juillet 2014, Monsieur Jean-Claude HUBERT a institué pour légataire universel, à part égale avec quatre autres organismes, la Société des Amis de Versailles. En vertu de ce legs, la Société des Amis de Versailles a vocation à recevoir le 5<sup>ème</sup> d'un bien immobilier consistant en un appartement lot numéro 41 et un garage lot numéro 4 à LA ROCHELLE, 33 rue du Parc des Pères.

**Le Président soumet au vote l'adoption de la résolution suivante :**

**L'Assemblée générale, après avoir accepté ce legs lors de l'AG 2016, donne tout pouvoir au Président, avec faculté de substitution, à l'effet de vendre ledit bien immobilier. Le tout aux charges et conditions qu'il avisera, dans le respect d'un prix minimum de cession de 130.000,00 euros net vendeur pour le bien total, avant déduction des frais d'attestation.**

Vote à main levée

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

Le président remercie l'assemblée et rend hommage pour leur générosité à :

- Monsieur Bernard Auxenfans,
- Mademoiselle Simone Baraille,
- Monsieur Lucien Beaudet,
- Madame Yvonne Fortin,
- Monsieur Jean-Claude Hubert.

Il mentionne aussi et remercie Madame Jeanine Goury-Laffont, qui aurait eu 100 ans aujourd'hui et est décédée en février de cette année. C'est grâce au don généreux de la Fondation Goury-Laffont que la Société des Amis a pu rafraichir l'Appartement des Amis en 2014.

### 6.3 Résolution concernant les legs à venir :

Le président remercie chaleureusement Maître Bertrand Chardon, secrétaire général adjoint, pour le soutien très précieux qu'il apporte à la Directrice, Bénédicte Wiart, qui est également épaulée par Gwendoline Khoudi, une adhérente de la Société expérimentée sur la gestion des legs. Il souligne l'importance d'une gestion rigoureuse qui permet d'optimiser les flux financiers, dans le respect absolu des volontés du testateur.

Il indique que pour atteindre cet objectif, il est important de fluidifier les procédures, en respectant les statuts et le règlement intérieur de la Société :

**Le Président** soumet à l'assemblée la résolution suivante :

**« Pour tout legs ou don dont la Société serait informée après ce jour, l'Assemblée générale donne tout pouvoir au Président, avec faculté de substitution, à l'effet de signer « sous condition de ratification en AG » tout avant-contrat de vente d'un bien immobilier que la Société aurait vocation à recevoir par succession ou par donation, dès lors que ce legs aurait été valablement approuvé et accepté préalablement par le Conseil d'administration. Le tout aux charges et conditions qu'il aviserait. »**

Vote à main levée

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité**

## 7- Projets 2017 et 2018

Le Président prend la parole :

« Qu'avons-nous déjà fait en 2017 et quels sont nos projets pour 2018 ?

**En premier lieu, je voudrais vous dire un mot du partenariat avec la Fondation du patrimoine pour les dons avec avantage ISF**

L'affectation de 120 000 euros qui ont été reçus par la Fondation pendant la campagne 2016 vient seulement maintenant d'être approuvée par un comité de pilotage, sur une proposition du château.

Le projet porte sur la restauration de cinq tableaux, dans le contexte de leur présentation lors de l'exposition consacrée à Jean II Cotelle, qui se tiendra au Grand Trianon de juin à septembre 2018.

- Vue de l'étoile ou Montagne d'eau avec Alphée poursuivant Aréthuse
- Vue du Théâtre d'eau avec les Nymphes s'apprêtant à recevoir Psyché
- Vue du parterre d'eau et des Cabinets des Animaux avec des prêtresses préparant un sacre à Vénus

- Vue de l'arc de triomphe avec Vénus accueillant Mars
- Vue des parterres de Trianon

Il s'agit d'un projet dont la visibilité sera importante, tant du point de vue de la campagne de restauration (15 tableaux restaurés grâce aux Amis sur 24), que de l'exposition à venir.

Le montant net des dons reçus en 2017 dans le cadre de ce partenariat, pour 56 000 €, pourra compléter utilement le financement nécessaire à la restauration des 5 tableaux, évalué à 160 000 euros.

### **Trois importants engagements de mécénat sont en cours de signature avec l'Etablissement public de Versailles :**

- **La restauration de la salle des Gardes de la Reine**, pour 400 000€, pour compléter l'engagement des American Friends of Versailles concernant les peintures du plafond et les stucs. Votre Société financera la restauration des menuiseries, des marbres, des bronzes et de deux tableaux de Coypel, permettant ainsi la présentation de cette salle magnifique entièrement restaurée pour la ré-ouverture des Grands Appartements de la Reine.

- **La restitution des tissus pour le remeublement de la Méridienne** : Enfin ! Après l'achèvement de la restauration architecturale en mars 2015, les travaux de recherche de la conservation ont été plus longs et complexes que prévus, pour définir le cahier des charges.

Le Conseil d'Administration de votre Société a voté le 15 mai dernier un engagement dans la limite d'un budget de 450 000 euros. Vous retrouvez à l'écran les éléments de la présentation qui avait été faite l'année dernière par Madame Elisabeth Caude.

Le projet consiste à restituer le décor textile correspondant au 3e meuble de la Reine pour son boudoir commandé à l'époque par le Garde-Meuble privé de la Reine à partir de vestiges rarissimes du textile original - les dépouilles des deux fauteuils achetés en 1980, des photographies du textile à la fin du XIX e siècle-début XXe siècle – au Musée de Berlin, et du textile du boudoir de la Reine à Compiègne conservé à Saint-Pétersbourg.

Le retissage du pou-de-soie en broché mécanique et la passementerie concerneront les draperies de croisées, d'alcôve et de l'ottomane, deux coussins et un rondin, ainsi que deux fauteuils.

Cela permettra de terminer la restauration avec une mise en situation de cette pièce d'exception dans toute son intimité, telle que l'avait souhaitée Marie-Antoinette.

La restitution des broderies, qui pourra être envisagée par la suite, avec le financement de la Société ou d'un autre mécène, concernerait la couverture de l'ottomane, l'assise et le dossier des deux fauteuils, avec un budget qui ne peut toujours pas être estimé aujourd'hui. Vous le voyez nous restons raisonnables !

La convention de mécénat confirmant notre engagement devrait être signée avant la fin de l'année.

- **Enfin, s'agissant de la restauration de la Bibliothèque de la Reine**, initialement prévue en convention pour un budget de 681,000 euros, le calendrier a été précisé en avril, et le budget révisé à la baisse, pour 410,000 euros de marchés passés. Le conseil d'administration du 15 mai a ainsi accepté de s'engager sur **la restauration du supplément de bibliothèque**, petite pièce

jouxtant la bibliothèque, qui permettra de présenter la collection de laques de Marie-Antoinette, pour un budget maximum de 200 000 euros. Vous le voyez nous restons dans l'enveloppe initiale que nous nous préparions à financer, grâce au legs de Marcel Raynal et à vos dons complémentaires.

Bien sûr, ces engagements sont possibles en grande partie grâce aux legs dont je vous ai parlé, mais aussi grâce à votre soutien, et à celui des Amis Européens que nous solliciterons.

- Je terminerai le panorama des mécénats engagés à ce jour en 2017, en mentionnant \*l'acquisition qui a été faite avec le Forum Connaissances de Versailles, à la demande du musée début 2017 : une paire de flambeaux, livrés en 1810 par Claude Galle avec plusieurs autres semblables, dont ceux de la salle de bain de l'Empereur, ils furent placés, au nombre de six, dans le salon du Déjeûn des Petits Appartements de l'Empereur au Grand Trianon.

\* la participation à la nouvelle campagne pour la mise à l'abri des sculptures du jardin : la restauration du Terme de Cérès, symbolisant l'été, qui est sculpté avec beaucoup de délicatesse et passe pour avoir été une des sculptures préférées de Louis XIV.

\* un nouveau projet de mécénat des Jeunes Amis : la restauration d'une console de style « Retour d'Egypte », ornée de montants à caryatides d'égyptiennes. Elle provient de l'ameublement de Charles-François Lebrun, troisième consul, aux Tuileries, et est arrivée à Versailles en 1882. Ce projet sera l'occasion de raconter une nouvelle belle histoire à nos Jeunes Amis. Et comme vous le voyez à l'écran, nous essayons de leur donner les clefs du château lors des visites que nous organisons pour leur parler de ces projets.

#### **Les services aux membres continuent de se développer :**

- L'espace réservé aux membres sur internet s'enrichit et vous pouvez y retrouver toutes les informations et inscriptions, ainsi que les enregistrements des conférences, que nous vous avons promis l'année dernière.
- Nous vous aidons à naviguer et à vous y retrouver dans toutes les propositions de l'Etablissement Public (sous-rubrique « astuces » dans la rubrique « activités » du site internet)
- Le développement des partenariats se poursuit, pour enrichir les avantages des membres : réduction sur l'addition dans le nouveau restaurant au château, invitations à des salons d'art, théâtre, et conférences en plus du programme.

#### **Nous maintenons en 2017 un effort de communication que nous souhaitons accroître en 2018**

- Sur les réseaux sociaux : nous avons franchi il y a quelques jours le cap des 5 000 suiveurs fidèles sur Facebook et 1 750 sur Twitter. Un groupe a aussi été créé sur LinkedIn avec déjà plus d'une cinquantaine de participants
- Nous allons réaliser un film de présentation de la Société, qui sera diffusé sur YouTube, grâce à l'engagement bénévole d'un membre de l'association : je remercie Frédéric Weigel, qui fais quelques prises de vue aujourd'hui. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur le film, vous pouvez nous le signaler.

- Nous sommes en train de mettre en place un fichier presse, de préparer des communiqués de presse, grâce au soutien bénévole d'une membre de l'association, je remercie Sophie Savigny.
- Enfin pour la 2ème année, la Société participe **au Go Sport Running Tour, dimanche 18 juin 2017**, qui contribue – par les frais d'inscriptions des coureurs, au mécénat des sculptures du parc. Une soixantaine de coureurs de 5 à 60 ans participeront aux courses dimanche (de 15 km à 400m, dont la course des princesses de 8 km), en portant les couleurs des Amis. N'hésitez pas à venir les encourager dimanche et à rencontrer l'équipe de la Société dans la tente de la Société des Amis.

**Versalia est au cœur de nos projets pour contribuer à développer la connaissance de Versailles et la diffuser :**

- En 2017 et 2018, nous nous efforcerons de mettre en ligne gratuitement, à la disposition des chercheurs, tous les articles des anciens numéros. Nous engageons actuellement cette démarche sur la plateforme PERSEE
- Nous complétons cette démarche avec un projet pour améliorer le référencement anglophone des articles et leur diffusion dans les universités et centres de recherche en dehors de France. La première étape est la traduction des sommaires de la revue en anglais. Je remercie la présence à nos côtés pour ce faire d'un jeune américain : Pearce Groover.
- Versalia s'attache depuis plusieurs années à publier les premiers travaux de jeunes chercheurs en lien avec Versailles. Le conseil d'administration du 12 décembre 2017 a approuvé le principe d'un soutien annuel de la Société à hauteur de 2 000 € pour le soutien à la publication d'un premier ouvrage en lien avec Versailles, par des jeunes chercheurs (exemple du livre sur 'Les Gardes de la Porte » par Maxime Blin en juillet 2016)
- La Société apporte son soutien en 2017 à un ouvrage :  
\* à hauteur de 10 000 € pour l'édition du livre de Sophie Mouquin, membre du Comité scientifique de Versalia, sur les Marbres de Versailles (Editions Arthena 2017)

**Les projets que je vous propose pour la Société en 2018** ont une triple ambition :

**1. Le retour à la croissance du nombre de membres, selon trois principes**

- \* Associer tous les Amis, qui sont les meilleurs ambassadeurs de la Société et de ses projets,
- \* Communiquer pour améliorer la notoriété de la Société des Amis et combattre les idées reçues
- \* Clarifier, en synergie avec l'Etablissement Public, la différence de positionnement entre la carte d'abonnement « 1 an à Versailles » et la proposition « Ami de Versailles ». Celle-ci, à la différence d'un simple abonnement est avant tout un geste de soutien pour préserver et faire rayonner le château, qui permet par ailleurs de bénéficier d'une magnifique programmation culturelle exclusive.

**2. La préparation des futures générations d'Amis**

- \* L'adhésion Jeune Ami est une proposition innovante, plus facile quand elle est offerte ! Nous recherchons des parrains particuliers ou entreprises pour offrir ces adhésions à des jeunes qui



n'en ont pas les moyens aujourd'hui, mais sont les Amis de demain ...n'hésitez pas à contacter la Directrice Bénédicte Wiart !

\* Nous pourrions enrichir l'offre de rencontres et de partenariats dès que nous aurons plus de Jeunes Amis : la voie est ouverte pour un cercle des Jeunes mécènes, de 18 à 35 ans, à qui nous pourrions proposer des rencontres privilégiées en lien avec le château, couplées avec le développement de leur réseau personnel. Tous amoureux du château ! Les étudiants étrangers seront très bienvenus ...

### **3.La diversification des ressources financières de l'association :**

**\*Par les Legs et Assurances-vie :** En effet les dispositifs permettant de flécher les droits de succession vers le château par l'intermédiaire de la Société des Amis, ainsi que les possibilités de désigner la Société des Amis bénéficiaire d'une assurance-vie, restent trop peu connus.

N'hésitez pas à contacter l'équipe de la Société des Amis,

**\*Par le mécénat d'entreprises ETI et PME,** en synergie avec l'Etablissement public pour ne pas doubler avec leur propre recherche de mécènes. Je vous en ai déjà parlé, n'hésitez pas à solliciter l'équipe pour plus de précisions.

**\* par l'utilisation des méthodes de collecte de fonds du secteur associatif social, caritatif et de la recherche médicale, que personne n'a jusqu'à présent pensé associer au secteur culturel :** micro-don, événements de levée de fonds, et autres dispositifs dont nous vous reparlerons bientôt.

Ces projets ne pourront se faire sans investissements, et c'est pour cela que le conseil d'administration a voté en mai de cette année le principe d'une retenue de 8% sur les legs et les dons d'entreprise, pour contribuer aux projets de développement de la Société.

Je vous propose de voter maintenant le point prévu à l'ordre du jour sur les cotisations. »

#### 8- Approbation des cotisations 2018

Le président indique « Les cotisations existantes ne changent pas. Je vous fais remarquer qu'elles n'ont pas changé depuis 2009 !

Le tableau qui s'affiche à l'écran indique :

- d'une part les cotisations sur lesquelles je vous demande de voter.
- d'autre part, à titre informatif, le montant de l'avantage fiscal pour chaque adhésion, qui donne droit à une réduction d'impôt de 66% sur ce montant pour un particulier. »

Les montants des cotisations 2018 sont soumis au vote de l'assemblée vote à main levée.

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Les montants des cotisations 2018 sont approuvés à l'unanimité.**

#### 9 - Questions diverses

Le Président prend la parole :

« Je vous annonce que l'assemblée générale 2018 aura lieu de nouveau le week-end en journée, ce qui semble avoir la préférence de beaucoup d'entre vous ! Je donne à présent la parole à la salle, en demandant à ceux qui prennent le micro de bien vouloir se présenter. »

- **Un membre de l'assemblée** : Pensez-vous que nous pourrions bénéficier d'une réduction sur le tarif d'entrée avec voiture à la grille de la Reine sur présentation de la carte d'Ami ?

- **Le président** : Non, je ne pense pas, cela ne dépend pas de nous.

- **Un membre de l'assemblée** : Une faisanderie fût construite dans le grand parc, puis détruite, est-il vrai que les restes, conservés un temps dans une grande propriété, ont été détruits ou existent-ils encore ?

- **Le président** : Je ne peux pas vous répondre mais je m'adresse à mes prédécesseurs, qui pourront peut-être vous répondre.

- **Olivier de Rohan** : Oui ce bâtiment a existé mais a été détruit.

- **Un membre de l'assemblée** : Concernant la méridienne, un agenda a-t-il été établi pour la restitution des textiles ?

- **Le président** : L'appel d'offre est en cours et la convention va bientôt être signée. La restitution durera au minimum un an.

- **Un membre de l'assemblée** : Est-il possible d'envisager un système de parrainage qui permettrait au parrain de bénéficier d'avantages au bout d'un certain nombre de parrainage ?

- **Le président** : Oui, cela peut être envisagé. Les avantages liés ne peuvent cependant pas être financiers, mais pourraient être l'organisation de visites spéciales.

- **Un membre de l'assemblée** : Serait-il possible d'imaginer visiter les salles des attiques du Midi et les salles consacrées à Napoléon qui sont rarement ouvertes ?

- **Yves Carlier** intervient pour indiquer qu'il est possible d'envisager de telles visites. Cependant, étant donné que ces salles vont être chamboulées en raison de l'exposition organisée à Arras sur Napoléon, les visites n'auraient pas vraiment d'intérêt pendant cette période car il manquera les principaux tableaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

\*\*\*

Le président remercie tous ceux qui sont venus et donne la parole à Monsieur Yves Carlier, conservateur Général du patrimoine pour la Présentation des acquisitions 2016 du musée des châteaux de Versailles et de Trianon.